

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2026

Le trois août deux mil vingt-six

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Date de convocation : **23 juillet 2026**

Date de mise à disposition du public : **24 août 2026**

Présents : 12

Guy DEMOLIS, Emmanuel TISSOT, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Karen DA COSTA, Sébastien PACCARD, Jocelyne YAKOVLEFF, Denis GENTIL-BECCOT, Séverine JACQUEMOUD, Christophe BALMIER, Jessica GASPARINI, Matthieu GEORGES.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : 1

Joël LOUVEAU donne procuration à Guy DEMOLIS

Absent(e)(s) : 2

Astou SOW, Juliette BAFCOP

Secrétaire de séance : Olivier CHAMOT

En préambule, le Maire rappelle les principaux points abordés lors de la précédente séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité et devient procès-verbal.

1. Compte-rendu d'activités

Monsieur le Maire et les adjoints font le compte rendu de leurs activités et des dépenses engagées.

Travaux voirie et réseaux

- TP des Bornes : **15 874,80 €** voirie, fossés, déchets verts
- Brand & Moretti : **9 000,00 €** éboulement talus de Petits-Pierres
- DJD Desbiolles : **2 479,68 €** fourniture de gravier
- Sussillon : **1 740,00 €** débroussaillage chemins ruraux
- Annecy-Marquage : **4 760,46 €** signalisation horizontale
- Jacquemoud Électricité : **2280.00 €** candélabre accidenté
- Sublet Kevin : **1632.00 €** zinguerie église
- Lease Protect : **85 632,00 €** vidéo protection
- CONTIN : **10 872,00 €** revêtement des sols de la garderie et du RAM
- La Ligne du Temps : **7 770,00 €** clôture périscolaire
- ACI : **4 560,00 €** remplacement du photocopieur de la mairie
- Desbiolles : **5 930,00 €** remplacement de l'armoire réfrigérée de la salle polyvalente

Urbanisme

Madame Karen Da Costa informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme délivrées.

Permis de construire

- SCCV Menthonnex-Menthonay, Le Clos Boret – 1 Allée de Menthonay : modification des limites parcellaires et division, modification d'implantation de la cuve à gaz, ajout d'un vélux en toiture, ajout d'un logement en accession neuf suite à la division d'un appartement, création de places de stationnement supplémentaires, mise à jour de modifications de façades, modification de l'emprise de démarrage de la rampe menant au sous-sol ainsi que sa dalle de couverture.
- SCI des Bornes, Quentin Jacquemoud, 625 route de la Roche : aménagement de 5 logements dans un bâti existant.
- Mme DURET Lisa, Chez Baud : construction d'une maison individuelle.
- M. MOLINIE Jérémy, 60 route des Petits-Pierres : ajout d'une clôture et d'un portail, et modification d'accès à la parcelle.

Déclarations préalables

- M. et Mme GUILLAUME Pascale, 372 route des Bornes : pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- M. et Mme BRANDARIZ Emmanuel, 323 route de chez Péguin : pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- M. et Mme FAVRE Nicolas, 64 chemin de Tracafond : réfection d'un carport et du portail d'entrée de la propriété.
- M. et Mme GENOUD Benoit, 265 route de chez Bastaly : pose d'une fenêtre de toit sur le garage.
- Mme PALLUIS Charlene et M. DURANTON Thomas, 321 route de chez Péguin : construction d'une extension de maison individuelle et d'une annexe non accolée.
- Mme HERBEZ Marine et M. CHARDON Michaël, 356 chemin de chez Tracafond : ravalement de façade, décaissage des murs, rejointement des pierres et pose de crépi.

2. Approbation d'une convention avec la F.O.L pour la gestion du centre de loisirs des Bornes

Le Conseil est appelé à examiner l'évolution de la gestion du centre de loisirs intercommunal, actuellement portée par l'association Graines de Favis, qui dessert les communes de Menthonnex-en-Bornes, Vovray-en-Bornes, le Sappey et Villy-le-Bouveret.

Nathalie Henry, adjointe en charge de la petite enfance, fait part des difficultés de fonctionnement que rencontre cette structure, notamment le remplacement de la directrice, actuellement en arrêt maladie de longue durée, les difficultés de recrutement d'un personnel qualifié, et la complexité croissante de la gestion administrative et réglementaire.

Afin de pérenniser cette structure, appréciée des parents d'élève, il est proposé d'en confier l'ensemble de la gestion à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL).

Cette structure spécialisée dans l'accueil de la petite enfance assurerait notamment :

- le recrutement du personnel ;
- la gestion administrative et financière ;
- les salaires ;
- les formations ;
- la facturation.

Le budget prévisionnel élaboré par Graines de Favis et La FOL s'élève à environ 120 000 €, financé par la participation des familles, de la CAF et des quatre communes des Bornes. Pour la commune de Menthonnex, dont les usagers représentent près de la moitié des participants, la subvention annuelle est estimée à environ 17 000 €.

L'assemblée après en avoir délibéré, se prononce favorablement pour la reprise du centre de loisirs par la FOL

Délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention.

3. Approbation du plan de financement de mise en souterrain de réseaux secs par le SYANE

M. Denis GENTIL-BECCOT, délégué au conseil d'administration du SYANE, informe l'Assemblée que le projet de mise en souterrain des réseaux secs sur les secteurs de Chez Péguin, Chez les Maîtres, Chez Gatillon et Le Murger a été validé par les instances décisionnelles du SYANE, et les travaux confiés à l'entreprise CECCON.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ratifier le plan de financement proposé par le SYANE : coût de l'opération 368 615,66 €, financé à hauteur de 301 976,44 € par le FACÉ et 62 639,22 € par la Commune.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4. Désignation d'un représentant de la commune à la commission Intercommunale d'évaluation des charges transférées

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a créé une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), afin d'évaluer les transferts de charges liés aux transferts de compétences entre les communes membres et l'intercommunalité.

La CLECT est composée de 16 membres, répartis entre les communes selon leur population. Menthonnex-en-Bornes dispose d'un représentant.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Joël LOUVEAU en tant que représentant titulaire et Guy DEMOLIS comme suppléant.

5. Décision budgétaire — Décision modificative n°1, Exercice 2026, Section Fonctionnement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 12 du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 20 000.00€.

Délibération votée à l'unanimité.

6. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts (ONF) pour des recettes issues des ventes de bois

À compter du 1er septembre 2026, la réforme de la facturation électronique (article 289 bis du CGI) impose aux collectivités d'émettre leurs factures sous format électronique via Chorus Pro. Cela concerne notamment les ventes de bois gérées par l'ONF au titre du régime forestier.

Deux options sont possibles :

- la commune émet elle-même les factures électroniques sur Chorus Pro (à partir d'un bordereau fourni par l'ONF) ;
- la commune donne mandat à l'ONF pour émettre et déposer les factures sur Chorus Pro, en son nom.

Avantages du mandat à l'ONF (option recommandée) :

- Service assuré gratuitement par l'ONF.
- Continuité avec l'organisation actuelle, sans changement de procédure pour la commune.
- Solution conforme à un schéma standard, déjà connu des comptables publics.
- Le mandat peut être résilié à tout moment par simple délibération de l'assemblée.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à donner mandat à l'ONF pour l'émission et le dépôt des factures électroniques relatives aux ventes de bois de la commune sur la plateforme Chorus Pro, et à signer la convention de mandat correspondante.

7. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Cette taxe concerne les logements vacants depuis au moins 2 ans au 1er janvier de l'année d'imposition.

Menthonnex-en-Bornes n'étant pas située en zone tendue au sens de l'article 1406 bis, et contrairement aux communes situées en zones tendues où la taxe s'applique automatiquement, la commune doit décider elle-même d'instituer cette taxe.

Le Conseil municipal peut fixer librement le taux applicable, dans la limite maximale de 50 % de la valeur locative du logement (article 1409 du CGI).

Logements exclus de la taxe (même si vacants) :

- occupés plus de 90 jours consécutifs dans l'année de référence ;
- vacance indépendante de la volonté du propriétaire (ex. logement en travaux, succession en cours, mise en vente/location active sans preneur) ;
- logements dépendant du domaine public ;
- logements sociaux relevant de certains organismes (art. L.411-2 et L.481-1 du code de la construction et de l'habitation).

Intérêt pour la commune : cette taxe vise à inciter les propriétaires à remettre sur le marché des logements vacants (lutte contre la vacance, redynamisation du parc de logements) et à générer une recette fiscale supplémentaire pour la commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer sur le territoire de la commune la taxe sur les logements vacants depuis au moins 2 ans.

8. Soutien aux communes sinistrées par les incendies

Face aux feux de forêt d'intensité exceptionnelle touchant plusieurs départements, l'Association des Maires de France (AMF) a ouvert, le 30 juillet 2026, un fonds de soutien d'urgence destiné aux communes sinistrées.

L'allocation des fonds sera transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires. Ce dispositif complète l'aide de terrain déjà apportée par la Protection Civile et illustre la solidarité intercommunale. Le dispositif s'inscrit dans la démarche de l'AMF sur la gestion des risques et crises menée depuis 2022, et a vocation à être pérennisé.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer un don de 1 000,00 € au fonds de soutien des communes sinistrées par les incendies.

9. Réception de l'installation de la vidéoprotection

M. Tissot informe l'assemblée de la réception des travaux d'installation de la vidéoprotection, confiée à l'entreprise « Lease Protect ».

La commune est désormais équipée de 26 caméras installées dans différents points stratégiques.

Le coût de cet investissement s'élève à **155 789,34 € TTC**, subventionné à hauteur de **48 947,20 €** par la Région et **17 832,00 €** par l'État.

Il est rappelé que cette réalisation a fait l'objet, au préalable, d'un diagnostic réalisé par les services de la gendarmerie et validé par la préfecture.

Par cette action, la commune entend fournir aux forces de l'ordre un outil performant d'aide à l'enquête et à l'identification des auteurs d'infractions.

L'assemblée, unanime, remercie l'équipe municipale qui a suivi ce projet (Emmanuel Tissot, Christophe Balmier, Olivier Chamot et Denis Gentil-Beccot), ainsi que le Maire, et espère que cet investissement permettra de lutter contre les actes malveillants, de prévenir les incivilités et de favoriser un changement durable en envoyant un signal fort aux auteurs de troubles.

10. Participation au financement du syndicat mixte du Salève (SMS)

M. Mathieu Georges fait un bref compte rendu des réunions du comité syndical du SMS auquel il a pris part. Il souligne le montant de la participation des communes, fixé à 9,84 € par habitant.

Du fait que notre commune n'est pas contiguë à la partie sommitale du Salève, le Maire précise qu'il avait été négocié, lors de l'adhésion, une participation limitée à hauteur d'un tiers, ce qui représente un montant annuel de **3 837,60 €** pour 2026.

Il est rappelé que le SMS a notamment dans ses compétences les sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre. L'assemblée regrette que la jonction des sentiers de notre commune avec le massif du Salève n'ait jamais abouti, et mandate M. Mathieu Georges pour relancer ce projet.

11. Accise sur l'électricité — Reversement de la taxe sur la consommation d'électricité

Le Conseil prend connaissance du montant reversé par le SYANE au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le montant estimé pour la commune s'élève à **28 311,00 €**, versé en deux échéances.

Les instances du SYANE s'inquiètent de la pérennisation de ce reversement du fait d'une réforme prévue en 2027 qui confierait la gestion de cette taxe à l'État et non plus aux syndicats d'électricité.

12. Questions diverses

Restrictions d'eau — bassin versant des Usses

Emmanuel Tissot informe l'assemblée que, du fait de la canicule et des fortes chaleurs estivales, le bassin versant des Usses connaît une dégradation importante de ses cours d'eau. Des mesures de restriction sont mises en place afin de préserver les usages prioritaires (eau potable, santé, sécurité). Les fontaines communales fonctionnant en circuit fermé ne sont pas concernées par ces mesures de limitation. La mairie relayera les informations par ses canaux de communication.

Fête au village

Christophe Balmier rappelle que le comité des fêtes organise, les 8 et 9 août prochains, sa traditionnelle fête au village. Il est rappelé que cette manifestation fait l'objet d'une autorisation préfectorale définissant les règles de sécurité à observer et les horaires à respecter. Emmanuel Tissot et Olivier Chamot sont désignés comme référents de la commune.

Septembre en Or

Afin de sensibiliser la population à la lutte contre les cancers pédiatriques, Nathalie Henry propose que la commune participe à l'opération « Septembre en Or », organisée par l'association « Les petites étoiles ». Il s'agira de disposer, dans la commune, des nœuds de couleur dorée à différents endroits de la commune. Avis favorable de l'assemblée.

SA Mont Blanc — réfection des boiseries du Menthonay

Le bailleur social, la SA Mont Blanc, informe la commune que des travaux de réfection au niveau des boiseries seront effectués au niveau du bâtiment le Menthonay.

Compte tenu du fait que la commune est copropriétaire, elle sera amenée à participer financièrement.

Sécurité routière

L'attention de l'assemblée est attirée sur la recrudescence d'incivilités routières, notamment le non-respect des limitations de vitesse, ainsi que le passage de véhicules à moteur bruyants sur les chemins ruraux, notamment ceux du plateau des Bornes.

Par ailleurs il est fait état de la dangerosité du tronçon de la RD 27 (absence d'accotements) situé entre les Petits-Pierres et l'entrée de l'agglomération du chef lieu. Le maire se propose de relancer les services de la voirie départementale

Changement de préfet

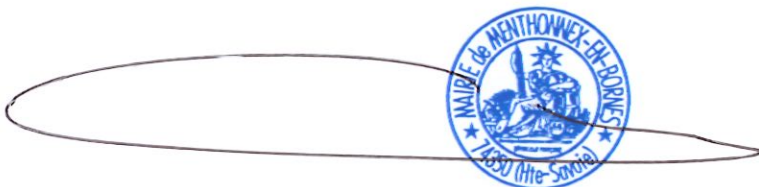
L'assemblée est informée de la nomination de M. Jérôme Bonnet, actuellement préfet du Gard et ancien directeur central de la police judiciaire et d'Europol, au poste de préfet de Haute-Savoie. Il remplace Mme Emmanuelle Dubée, promue préfète de la région Bretagne.

La séance est levée à 21h30.

Secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT



Le Maire,
Guy DEMOLIS



Délibérations prises lors de la séance

- Convention pluriannuelle d'objectifs et de mandatement avec la FOL 74 sur le temps du centre de loisirs
- SYANE — Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et les réseaux de télécommunications
- Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Décision modificative n°1 — Exercice 2026 — Section Fonctionnement
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois
- Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation